



COMMUNE DE SORNAC

(Corrèze)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : Lundi 9 décembre 2024

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Valentin PAILLARD, Isabelle MICHELON-NATTERO, Danièle CHAUSSADE, Gisèle PASQUET (Arrivée à 18h17)

Absents : : Anna GAILLARD (Pouvoir à Mme ORLIANGE), Joel PETIT, Alexandra COIFFARD (Pouvoir à Monsieur PAILLARD valentin), Joëlle DEZALY (Pouvoir à Madame Pasquet)

Secrétaire de séance : Geneviève Orliange

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

OBJET : TARIFS EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

VU l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,

CONSIDERANT que sont concernés par le plafonnement de la part fixe les abonnés domestiques occupant des immeubles à usage principal d'habitation,

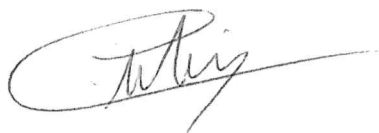
Le conseil municipal, après délibéré, décide :

- De maintenir la redevance de distribution d'eau potable en 2025 comme suit :

	TARIFS 2025	
	<i>Part fixe*</i>	<i>m³</i>
Abonnés domestiques	80 €	1.052 €
Abonnés non domestiques	120 €	

** Droit d'accès au réseau, location du compteur et participation aux frais fixes du service (réseau, captages, entretien, administration) par année civile en cours.*

Secrétaire de séance,
Geneviève Orliange



Le Maire,



Jean-François LOGE